

Communauté de Communes
CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

Délibération n° 2017-256 en date du 20 DECEMBRE 2017
Portant demande de subvention à l'Agence de l'Eau et au Conseil Départemental
pour le poste de chargé de mission GEMAPI

L'an Deux Mille Dix Sept, le vingt décembre à 18 heures 30, le Conseil de la Communauté de Communes de Chénérailles Auzances Bellegarde Haut Pays Marchois, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la maison de la culture de Chénérailles, sous la présidence de Monsieur Pierre DESARMENIEN, Président.

Date de convocation du Conseil 13/12/2017

Nombre de conseillers en exercice : 61

Présents : 44	Votants : 46	POUR : 48
Pouvoir : 2	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 15	Exprimés : 48	

Présents : MM. DESARMENIEN, MORANCAIS, VENTENAT, BIGOURET, FAUCONNET, ROULLAND, BUJADOUX, PERRIER S, ROBIN, SIMON, DESCLOUX, ROBBY, BOYER, LE CORRE, FERRIER, JOULOT, ECHEVARNE, BONNAUD, POULAIN, VERDIER, LONGCHAMBON, NOVAIS, CONCHON, VIRGOULAY, ALLEYRAT, MATHIEU, MARTIN, SAINT-ANDRE, PAYARD, VERNADE, JARY, SCHMIDT, PEYRAUD, LUQUET, ALHERITIERE, MEANARD, FONTVIELLE, CHEFDEVILLE, TURPINAT, PINLON, BRUNET M, SIDOUX, SAUVANET, GRANGE.

Pouvoirs : MM. PEROCHE à LE CORRE, GENDRAUD à VENTENAT.

Excusés : MM. SIMONET, BRUNET A, RICHIN, MICHON, PERRIER F, RAILLARD, LAVAUD, PLAS, D'HULSTER, WELZER, SEBENNE, BARBAUD, TOURNAUD, GIRAUD-LAJOIE, GERBE.

Secrétaire de séance : Monsieur Alexandre VERDIER.

Monsieur le Président informe le Conseil que la Communauté de communes Chénérailles Auzances Bellegarde Haut Pays Marchois porte la coordination et l'élaboration d'un projet de gestion de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant du Cher amont.

Il indique qu'elle a mené en 2017 la seconde année de la mission « d'émergence et de structuration de maîtrise d'ouvrage du projet ». Ce travail a abouti à la construction d'un ensemble de partenariats territoriaux qui conduit à positionner la Communauté de communes Chénérailles Auzances Bellegarde Haut Pays Marchois comme l'animateur coordinateur du projet.

A ce titre, la collectivité va recruter un chargé de mission pour la conduite de la phase d'élaboration du projet de contrat « Cher amont ». Ce travail préalable devrait conduire à la construction d'un programme d'actions opérationnel. Il vise aussi à être un outil de mise en œuvre de la future compétence GEMAPI.

Il indique que la Communauté de communes Chénérailles Auzances Bellegarde Haut Pays Marchois souhaite solliciter un accompagnement financier auprès des services de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et du Conseil Départemental dans la mesure de l'octroi possible de financement.

Il précise que l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pourrait participer à hauteur de 60 % et le Conseil Départemental à hauteur de 10%.

Accusé de réception en préfecture
023-242300127-20171220-2017-256-DE
Date de télétransmission : 02/02/2018
Date de réception préfecture : 02/02/2018

Communauté de Communes
CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

Le Président soumet le plan de financement prévisionnel du poste de chargé de mission pour l'année 2018, salaires chargés et frais de fonctionnement.

Plan de financement prévisionnel 2018 (hors frais de fonctionnement)			
Dépenses		Recettes	
Salaires chargés 2018	30 000 €	Agence de l'Eau-Loire Bretagne (60 %)	18 000 €
		Conseil Départemental de La Creuse (10 %)	3 000 €
		Autofinancement CC CABHPM	9 000 €

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Président, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de solliciter l'Agence de l'Eau pour un financement du poste de chargé de mission à hauteur de 60 %,
- de solliciter le Conseil Départemental de la Creuse pour un financement du poste de chargé de mission à hauteur de 10 %,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 02 février 2018
Pour copie conforme, le 02 février 2018

Le Président,

Pierre DESARMENIEN



Accusé de réception en préfecture
023-242300127-20171220-2017-256-DE
Date de télétransmission : 02/02/2018
Date de réception préfecture : 02/02/2018